# SAINT-LOUIS AGGLOMERATION

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20230920-20230920p5-DE Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023

## Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 61
Membres absents : 17
Procurations : 06

Séance du 20 septembre 2023 L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 20 du mois de septembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis

Date de convocation Date de transmission Date de mise en ligne 14/09/2023 26/09/2023 27/09/2023

#### Présents:

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. FERON Jules, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, Mme GARNIER Fabienne, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, Mme HELGEN Sandrine, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STIERLIN Christelle, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRICH Vincent, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Agglomération

### Absents excusés:

M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme FRANCOIS Christine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), M. JUCHS Bernard (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo, M. ROUDAIRE Joël (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SIBOLD Clément, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André

### Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

Accusé de réception en préfecture 068-200066058-20230920-20230920p5-DI Date de télétransmission : 26/09/2023 Date de réception préfecture : 26/09/2023

## 5<sup>ème</sup> QUESTION

Avis sur les statuts révisés de l'ADIRA et désignation du délégué de Saint-Louis Agglomération au sein de l'association (DELIBERATION n°2023-126)

L'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA), association régie par le droit local, dont les principales collectivités alsaciennes sont membres, soutient l'activité économique du territoire alsacien, aussi bien envers les entreprises industrielles et du tertiaire supérieur dans leur implantation, développement ou pérennisation qu'envers les collectivités locales pour l'aménagement du territoire au service du développement économique.

La fusion des deux départements alsaciens en une Collectivité européenne d'Alsace au 1<sup>er</sup> janvier 2021, implique la refonte des conditions de participation des trois niveaux de collectivités, à savoir la Collectivité européenne d'Alsace, la région Grand-Est et les EPCI du territoire alsacien, aux actions menées par l'ADIRA, sous réserve d'une nouvelle rédaction de ses statuts.

C'est dans ce nouveau contexte que les statuts de l'ADIRA ont été révisés par une décision de son Assemblée générale Extraordinaire en date du 15 juin 2023.

En tant que membre de l'ADIRA, il est proposé que Saint-Louis Agglomération émette un avis favorable sur les statuts ainsi révisés.

Par ailleurs, conformément aux nouveaux statuts de l'association, Saint-Louis Agglomération ne dispose plus que d'un délégué au sein du collègue des collectivités territoriales et des établissements publics intercommunaux, pris en la personne de son Président ou son représentant, siégeant ainsi au Conseil d'Administration ainsi qu'à l'Assemblée Générale.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté:

- d'émettre un avis favorable aux statuts révisés de l'ADIRA en date du 15 juin 2023;
- d'acter la représentation de Saint-Louis Agglomération au sein de l'ADIRA par son Président ou son représentant, conformément aux statuts de l'association:
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

🦠 approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHM DIGER

Pour extrait/donforme,

Saint-Louis, le 25 septembre 2023

Le Préside

Jean-Mare DEICHT